

Date de la
convocation :
31 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois le huit février à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DENIZOT, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : Mesdames CHALMET, LE DILY, PANDREAU et PASQUIER, Messieurs ARNAUD, BUJOC, DENIZOT, DE BATTISTA, MARIDET, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mesdames BLANCHARD, GIRARD, FAURE FONTENAY (pouvoir à MME PANDREAU), Messieurs DIDTSCH et RANDOUYER.

Absent : Madame RIBIER.

Monsieur DE BATTISTA est nommé secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

ACQUISITION DE MATÉRIEL DIVERS ET MOBILIERS, LOGICIELS, LICENCES ET PETITS MATÉRIELS INFORMATIQUES - AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT

Vu les règles applicables dans le cadre de la réglementation M14 en matière d'acquisition en investissement,

Considérant que le Conseil d'Administration a accepté le principe de l'acquisition de matériels divers et mobiliers de bureaux pour les services du CCAS,

Considérant que le Conseil d'Administration a accepté le principe de l'acquisition de logiciels, licences et de petits matériels informatiques pour les services du CCAS,

Considérant que le coût individuel de certains matériels est inférieur à 500 euros toutes taxes comprises,

Il vous est proposé :

- d'approuver l'affectation desdits matériels à la section d'investissement du budget principal du CCAS 2023

Après délibération, les membres du conseil d'administration approuvent l'affectation desdits matériel à la section d'investissement du budget principal du CCAS 2023.

Nombre de membres

- ◆ En exercice 15
- ◆ Présents 9
- ◆ Votants 10

Le Président du C.C.A.S.
signé
Alain DENIZOT